



Paris, le 3 octobre 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FCO : décisions positives de Bruxelles

Aujourd'hui la fièvre catarrhale ovine touche 50 départements, avec 2 246 cas recensés. Cette situation entraîne des conséquences économiques importantes pour la filière animale et des difficultés pour un grand nombre d'exploitations agricoles, dont certaines ont été touchées à deux reprises. Dans le bassin allaitant environ 100 000 brouards sont actuellement bloqués en attente d'exportation.

Face à cette situation sanitaire, Michel Barnier, ministre l'agriculture et de la pêche, est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Commission européenne et de ses homologues concernés pour faire adopter **un plan d'action renforcé autour de 3 priorités** :

- 1- La Vaccination** : un appel d'offres est lancé aux laboratoires la semaine prochaine, pour accélérer la mise à disposition du vaccin avec un objectif de livraison dès le printemps 2008. Il a par ailleurs demandé à la Commission européenne de définir une stratégie vaccinale communautaire et de prendre en charge partiellement son coût.
- 2- Simplification du zonage français**: Michel Barnier a obtenu ce matin de l'instance communautaire la réduction de la zone réglementée. Concrètement, les régions qui étaient en zone de surveillance jusqu'à maintenant seront demain en zone indemne.
- 3- Autorisation de l'exportation des animaux** : Le texte communautaire qui a été adopté aujourd'hui permettra dès que les procédures de publication de la Commission seront achevées, d'autoriser l'exportation d'animaux issus de la zone réglementée, y compris des périmètres interdits sous réserve d'une protection de 14 jours contre l'insecte vecteur et d'un test virologique individuel avant la sortie.

Pour soutenir les éleveurs, le Gouvernement a déjà débloqué 13, 5 millions d'euros pour prendre en charge une partie des coûts de sérologies, de participer à l'indemnisation des animaux morts et d'alléger les charges d'emprunts professionnels. Ces financements sont en application.

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Michel BARNIER :

Khristelle ROBIC : 01 49 55 59 74 / Capucine BARRAUD : 01 49 55 60 31

Service de presse du ministère : Hélène BRIAL : 01 49 55 60 11

